

L'E THRESOR
Le sixiesme chapitre de la troisiesme partie du Thresor de practicque, auquel est dict des feries, & vacations.

Chap. vi.

1 LEries sont dictes quasi fories, hors le fore, & auditoire, car il baillent immunité du pretoi-
2 re iudicial & iuridic. Et sont les vnes solennelles, lesquelles sont introduictes a la priere & honneur de Dieu, & reuerẽce des saincts. c. fi. de relig. & re-
3 ne. sanctio. lib. vi. ff. de feriis. l. prodic. C. eo. l. fi. Et en tel les feries ne vault la citation faicte par le iuge,
4 ny le proces du iuge faict en iugement, ny la sentence donnee. Les autres sont repentines, lesquelles le prince seul induict pour la gratulation du peuple, comme pour le iour de sa natiuité, de son
5 coronnement, ou parce qu'il a eu victoire, & cel-les en as. C. eo. La nulle. Et sont dictes repentines,
6 par ce quelles sont incertaines, & subitem ẽt sont inductes, & signifiees. Les autres sont appelees rusticques, lesquelles sont concedees aumoyen, de la chose rusticque, ou pour l'vtilité de la chose publicque, comme pour colliger & recepuoir les
7 vendenges, & moissons. Et es feries susdictes ne doibuẽt estre faictes les choses qui appartiennẽt a la iuri-

Informations sur cette page

Mentions légalesNotice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
LangueFrançais
Contributeur(s)Réach-Ngô, Anne
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesNotice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Informations sur le fichier

Nom original :
1548_La_premiere_partie_du_thresor_de_practicque_Longis_Page_153.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.15 Mo
Dimensions : 572 x 948 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 03/12/2016 Dernière modification le 16/11/2023